

Études de cas sur le plaidoyer

Protéger la législation sur l'environnement au Malawi

Pays :

Malawi

Thèmes :

Durabilité environnementale ; gouvernance

Approches de plaidoyer :

Mobilisation de l'Église et de la communauté ; représentants du gouvernement : les rencontrer ; représentants du gouvernement : lobbying ; mobilisation des populations et faire campagne ; sensibilisation des membres de la communauté ; utilisation des médias ; mécanismes juridiques

Au Malawi, les effets nuisibles de la pollution plastique sur les fleuves, le bétail et les systèmes d'évacuation des eaux étaient particulièrement graves pour l'économie principalement agricole du pays. En fait, beaucoup de pays voisins du Malawi avaient déjà interdit les plastiques fins. Il était donc prévu que le gouvernement malawite intègre l'interdiction des plastiques fins dans la loi. Malheureusement, cette interdiction a entraîné de vives réactions de la part des fabricants de plastiques fins au Malawi. Ces entreprises sont parvenues à obtenir une injonction contre cette loi antiplastique, qui a été maintenue pendant trois ans.

Environ deux ans après l'adoption de cette loi, l'équipe de Tearfund Malawi, ses partenaires et des Églises au Malawi ainsi que d'autres organisations homologues se sont rencontrés en Afrique du Sud lors de la conférence sur le soin de la création. Après en avoir appris davantage sur la base théologique du soin de l'environnement et du mouvement pour le soin de la création, le groupe du Malawi s'est rassemblé pour former le Malawi Creation Care Network (Réseau malawite pour le soin de la création) (MCCN). À leur retour au Malawi, les membres du groupe savaient sur quoi porterait leur première campagne : lutter contre la suspension de l'interdiction du plastique.

À l'occasion de la journée mondiale de l'environnement, le MCCN a commencé sa campagne dont l'objectif était de rétablir l'interdiction des emballages en plastique au Malawi, en sensibilisant le public aux effets de la pollution plastique sur des plateformes médiatiques. Il a également organisé des manifestations avec des Églises, des étudiants, des clubs de jeunes et des organisations homologues dans l'ensemble du pays pour présenter sa pétition en faveur de la loi antiplastique au gouvernement. Le MCCN a ensuite rencontré des

représentants du gouvernement pour étudier la possibilité de lever l'injonction. L'affaire entre le gouvernement et les fabricants de plastique a été portée devant la Cour suprême. Le tribunal a décidé de lever l'injonction contre l'interdiction du plastique au Malawi.

À présent, le gouvernement malawite condamne à une amende les entreprises qui produisent des plastiques fins dans le pays. En conséquence, si vous vous rendez aujourd'hui dans un marché au Malawi, vous y verrez une moins grande utilisation de sacs en plastique à usage unique que par le passé.

Ce changement a encouragé le MCCN à élargir sa campagne pour la protection de l'environnement au Malawi. Les relations et les partenariats créés par cette expérience ont jeté les bases de mouvements locaux pour la plantation d'un plus grand nombre d'arbres après des années de déforestation et pour l'interdiction des bouteilles en plastique. Ce changement a pris racine grâce au MCCN, qui a donné aux étudiants les moyens de se faire entendre sur ce sujet important et aux Églises les ressources nécessaires pour comprendre leur rôle dans le mouvement pour le soin de la création.

Les responsables politiques du Malawi ont pris conscience de ce changement d'attitude dans le public et le gouvernement s'est fixé la priorité de créer des emplois liés à la gestion des déchets. En fait, la maire d'une ville malawite a expliqué au MCCN qu'elle était très heureuse de constater ce changement qui, de plus, avait été initié par l'Église. Les fleuves, le bétail et l'évacuation des eaux ont obtenu un sursis grâce à l'interdiction des emballages en plastique fin au Malawi et le MCCN se réjouit de la perspective de continuer à promouvoir la protection de l'environnement.

Tearfund, 100 Church Road, Teddington, TW11 8QE, Royaume-Uni.

☎ +44 (0)20 3906 3906 ✉ publications@tearfund.org learn.tearfund.org

Siège social : Tearfund, 100 Church Road, Teddington, TW11 8QE, Royaume-Uni. Enregistrée en Angleterre sous le numéro 994339. Une société limitée par garantie. Association caritative enregistrée sous les numéros 265464 en Angleterre et au pays de Galles et SC037624 en Écosse.

The logo for Tearfund, featuring the word "tearfund" in white lowercase letters on a blue rectangular background.